



# EXERCICES DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION

Lancy, le 16 avril 2021

## MESURES DE PROTECTION SANITAIRE COVID-19

Suite aux nouvelles directives du Conseil fédéral, des mesures d'allègement ont été édictées et sont applicables dès le lundi 19 avril 2021 ! Tout en rappelant que celles-ci peuvent évoluer, ce que tous nous souhaitons, vers le retour à la normale ou au contraire redevenir plus restrictives. Inutile de vous rappeler que nous sommes tous concernés par cette situation et je demande à chacun de continuer à suivre scrupuleusement les directives de lutte contre la propagation du coronavirus.

Les mesures de base prises au sein de l'Arquebuse restent valables et applicables sans concession, à savoir :

### Généralités :

- Les personnes présentant des symptômes du virus sont interdites de stand,
- Les personnes positives au test COVID-19 sont interdites de stand, pendant la période de confinement,
- Le port du masque est obligatoire pour tout déplacement à l'intérieur de nos installations,
- La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée et doit être renouvelée le plus souvent possible,
- L'enregistrement nominatif des membres est obligatoire, l'accès au stand se fait donc uniquement à l'aide du badge d'accès,
- L'accès aux installations est à nouveau autorisé pour les futurs membres.
- L'accès aux installations aux personnes étrangères aux EAN, est soumis à autorisations spéciales, mais doit être limité.
- Entraînements et concours internes au maximum 15 personnes par stand avec respect des distances de sécurité.
- L'accès au secrétariat du stand pendant les heures d'ouverture du guichet est limité à 1 personne à la fois.

### Restrictions :

- L'accès aux installations est à nouveau autorisé pour les futurs membres.
- Les Cours de sécurité, peuvent à nouveau être organisés, en respectant les règles de distanciations
- L'accès aux installations aux personnes étrangères aux EAN, est soumis à autorisation spéciale, données par le Président, le Vice-président ou par les Directeurs de tir, mais doit être limité au strict minimum.
- L'accès au secrétariat du stand pendant les heures de guichet est limité à 1 personne à la fois.

- Chaque installation de tir est limitée à **15 personnes au maximum**, tireurs et non tireurs, sachant que :
  - les deux moitiés du stand C50 sont considérées chacune comme une installation de tir.
  - F300, une stalle sur deux est occupée
  - le stand air comprimé est considéré comme deux installations de tir : la C10 et le P10, occupation recommandée « une stalle sur deux est occupée ».
  - P25 et P50 occupation recommandée « une stalle sur deux est occupée ».
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les tireurs sur le pas de tir,
- L'emplacement de tir est désinfecté avant et après l'utilisation par le tireur,
- Le prêt ou l'échange de matériel n'est pas autorisé,
- La présence au stand doit être limitée au strict minimum

#### **Installations :**

- Le personnel est chargé de faire respecter les présentes directives et de signaler tout abus,
- L'ensemble des poignées de portes doivent être désinfectées deux fois par jour,
- Les sanitaires sont désinfectés deux fois par jour,
- L'achat de munition est possible en cash et via compte tireur.

#### **Buvette d'entreprise :**

- Une liste journalière de présence nominatives, mentionnant l'heure d'arrivée et de départ est à disposition,
- Le service au bar n'est pas autorisé,
- Des tables de maximum 4 personnes sont autorisées,
- Tous déplacements s'effectuent avec le masque,
- Les invités non-membres EAN, doivent être accompagnés par un arquebusier, la fréquentation est soumise à l'autorisation du cantinier, qui est responsable du nombre de personne dans la buvette,
- La salle est aérée périodiquement, voire constamment,
- La désinfection des mains est obligatoire, du désinfectant est disponible à l'entrée de la buvette.
- La terrasse est à nouveau ouverte et libre de restriction.

Comme d'habitude, je compte sur chacune et chacun de respecter et de faire respecter ces directives, avec l'application de ces mesures, nous serions en droit d'entrevoir enfin une amélioration ! Mais encore une fois restons vigilants et rigoureux.

PRO DEO ET PATRIA

Le Président  
André Maury